



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Conseiller.e.s en exercice : 58

Conseiller.e.s présent.e.s : 44

Suppléants ayant voix
délibératives : 2

Conseiller.e.s représenté.e.s : 8

Total votants : 54

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20240919-20240919_29-DE
Reçu le 04/10/2024
Publié le 04/10/2024

N° 20240919-29

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2024 à 18 HEURES 30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 12 septembre 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 19 septembre 2024 à 18 heures 30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s : Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Daniel BALISONI, Christophe DOS SANTOS, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Michel COMBRONDE, Monique DURAND PRADAT, Didier STURMA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Maryse BARGE à Olivier CHAMBON
Isabelle ROCHE LACOMBE à Catherine MAZELLIER
Patrick SAUZEDDE à Marina DA COSTA,
Alexandra VIRLOGEUX à Bernard VIGNAUD,
Claude GOUILLON-CHENOT à Stéphane RODIER,
Catherine PAPUT à Pierre CONTIE,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Martine MUNOZ à Rachel BOURNIER.

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Yves GACON, Michel COUPERIER, Ludovic DASSAUD, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Didier CORNET.

Conseiller.e.s ayant voix délibératives : Guy PRADELLE, Marjolaine BECHON.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE.

**ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES A PUY-GUILLAUME (BOUTY) :
ACQUISITION DE TERRAINS AUPRES DE LA COMMUNE**

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président

AR Prefecture

063-200070712-20240919-20240919_29-DE
Reçu le 04/10/2024
Publié le 04/10/2024

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20211130-25 du 30 novembre 2021 approuvant l'achat à la Commune de Puy-Guillaume des terrains du secteur Bouty de la zone d'activités économiques ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Puy-Guillaume n°21/134 du 14 décembre 2021 prévoyant les conditions de vente des terrains du secteur Bouty à la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne ;

Depuis sa création, le 1^{er} juillet 2017, la Communauté de communes porte la compétence « développement économique ». A ce titre, elle doit avoir la maîtrise du foncier pour pouvoir accueillir de nouvelles entreprises.

Par délibération, en date du 30 novembre 2021, le Conseil Communautaire avait approuvé l'acquisition de parcelles du secteur dit « Bouty », représentant une surface d'environ 80 000 m², au prix de 13 euros du m² TTC.

Ce secteur comportant une zone humide potentielle, une étude permettant d'en délimiter précisément le périmètre a été réalisée par un prestataire spécialisé. Or, il s'avère que la surface non constructible représente près de la moitié de la surface faisant l'objet de l'acquisition (environ 37 420 m² en bande paysagère et zone humide).

Au vu du potentiel commercialisable revu à la baisse, une nouvelle entente entre les parties a été formulée, soit 13 euros du m² TTC pour les surfaces constructibles et 3 euros du m² TTC pour les surfaces inconstructibles.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'achat à la Commune de Puy-Guillaume des parcelles selon la situation nouvelle : AL 54, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 100, 101, 102, 103, 104, 105 (situation ancienne : AL 39, 43, 54, 56, 60, 69, 71, 73), au prix de 13 euros du m² TTC pour les surfaces constructibles (41 707 m²) et 3 euros du m² TTC pour les surfaces comprises en bande paysagère et zone humide (environ 37 420 m²).
- **Autorise** le Président et le Premier Vice-Président à signer tout document relatif à la réalisation de la présente.

TOTAL VOTANTS : 54

Conseillers présents : 46

Représentés : 8

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54

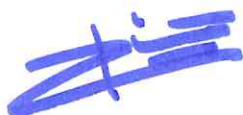
Pour : 54

Contre :

Abstentions :

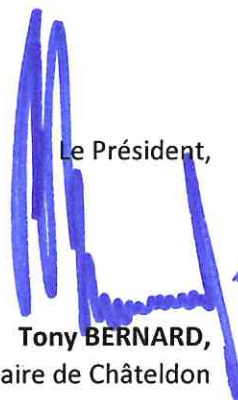
Pour ampliation certifiée conforme,

Le Secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

